

RECU LE  
25 JUIL. 2017

*Le Ministre d'Etat*

Paris, le 13 JUIL. 2017

Monsieur le Député-Maire,

Vous avez adressé au ministère de l'Intérieur le dossier de demande d'aide financière de l'Etat présentée, au titre des crédits répartis par la commission des finances de l'Assemblée nationale, par la commune d'ÉRIZE-LA-BRÛLÉE afin de lui permettre de réaliser la réfection de l'éclairage public et la mise en lumière de l'église Saint-Mansuy.

Conformément à votre souhait, l'Etat accordera à cette commune une subvention pour travaux divers d'intérêt local de 5 000,00 €, sur le programme 122 action 01 du budget du ministère de l'Intérieur.

L'autorisation d'engagement relative à ce projet sera prochainement notifiée à la préfecture de la Meuse.

J'appelle votre attention sur le fait que cette subvention est attribuée au projet évoqué ci-dessus et que, conformément à la réglementation en vigueur, en cas de non réalisation de l'opération, la subvention correspondante sera définitivement annulée.

J'ajoute qu'en cas de réalisation partielle ou à un coût inférieur au montant de la dépense subventionnable prévisionnelle, le taux de subvention inscrit dans l'arrêté, soit 30,65 %, sera, lors du versement de l'aide financière de l'Etat, appliqué au coût réel de l'opération, sans possibilité de réaffectation de la somme non utilisée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

*Bien cordialement*



Gérard COLLOMB

*Monsieur Bertrand PANCHER  
Député de la Meuse  
Maire de Bar-le-Duc*